

CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN ANTILLES

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 JUIN 2019

PROCÈS VERBAL



ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège 1 :

M. Thibaud DARGON, Chargé de mission représentant le Préfet de la Martinique, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles
M. Sylvain PELLETERET, SGAR représentant le Préfet de la région Guadeloupe, Préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
M. Alban MERLIN-AUBERT représentant le Commandant de la Zone Maritime Antilles
M. Jean-Luc VASLIN, Directeur de la Mer de la Guadeloupe
M. Michel PELETIER, Directeur de la Mer de la Martinique
M. Patrick BOURVEN, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique
M. Enrico ARSENE, représentant la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe
M. Christophe POMEZ, représentant la Direction des Affaires Culturelles de la Martinique
Mme Marie-Michèle MOREAU, représentant la Directrice du Conservatoire du littoral
Mme Aude BRADOR, représentant le Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité
M. Xavier DELLOUE, représentant la Direction du Parc National de la Guadeloupe
M. Jean-Rémy VILLAGEOIS, Président du directoire du grand port de la Martinique
M. Yves SALAÜN, Président du directoire du grand port maritime de la Guadeloupe
M. Jacques REYAL, représentant le directeur inter-régional Antilles-Guyane de Météo France
M. Emmanuel THOUARD, délégué régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) aux Antilles-Guyane

Étaient également présents :

Mme Oriane RAULET, Direction de la Mer de la Guadeloupe
M. Dominique PILLU, Direction de la Mer de la Guadeloupe
M. Alexis MOREL, Direction de la Mer de la Martinique et Directeur du CROSS
Mme Lise JEAN-LOUIS, Direction de la Mer de la Martinique
M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, Direction de la Mer de la Martinique
M. Arnaud PÉRIARD, Direction de la Mer de la Martinique

M. Guillaume NARDIN, Direction de la Mer de la Martinique
Mme Marianne BRIQUIR, Direction de la Mer de la Martinique
Mme Sarah VERGNES, Direction de la Mer de la Martinique
Mme Manuella FILON, Direction de la Mer de la Martinique

Collège 2 :

M. Louis BOUTRIN, Conseiller exécutif de la Collectivité territoriale de la Martinique
Mme Aurélie NELLA, Conseillère exécutive de la Collectivité territoriale de la Martinique
Mme Brigitte RODES, représentant la Présidente du conseil départemental de la Guadeloupe
Mme Micheline JACQUES, Présidente de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy
Mme Marie-France TOUL, Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique
Mme Cynthia RÉGIS, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique
M. Jude PANCRATE, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique
Mme Yvonne TRITZ, représentant les 2 maires de la Martinique proposés par l'Association des maires de la Martinique

Étaient également présents :

M. Nicolas DIAZ, conseil régional de la Guadeloupe
M. Tony AUGUSTINE, collectivité territoriale de la Martinique
M. Philippe JANVIER, collectivité territoriale de la Martinique
Mme Françoise NEGOUAI, collectivité territoriale de la Martinique
M. Stéphane JEREMIE, communauté d'agglomération du Centre de la Martinique
Mme Myriane MACENO, communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique

Collège 3 :

M. Jacques BAJAL, représentant le président du Comité du Tourisme de la Martinique
M. Simon JEAN-JOSEPH, représentant le président de la fédération française des ports de plaisance
M. Eric VASSE, représentant le président de la fédération des industries nautiques
M. Frédéric JOSSIER, Président de la station de pilotage de la Guadeloupe
M. Louis-Joseph NEDAN, Président de l'union maritime et portuaire de la Guadeloupe

Étaient également présents :

Mme Michèle MONTANTIN, conseillère auprès du président de l'union maritime et portuaire de la Guadeloupe
Mme Agnès JEAN-PHILIPPE, Comité du Tourisme de la Martinique

Collège 5 :

M. Roger ARNAULD, représentant le président de l'association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais
M. Olivier RENÉ-CORAIL, représentant le Président de la Fédération française de voile

Collège 6 :

Étaient présentes, hors quorum :

Mme Marie-Élise DONGAL, Office de l'eau de la Guadeloupe

Mme Gaëlle HIELARD, Office de l'eau de la Martinique

Pouvoirs :

Collège 1 :

Le Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ou son représentant (*pouvoir à la préfecture de la Guadeloupe*),

L'Ambassadeur de France auprès des États de l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe Orientale) – (*pouvoir au représentant du Préfet de la Martinique*)

Le directeur de la DEAL de Guadeloupe (*pouvoir au directeur de la mer de la Guadeloupe*),

Le directeur de la DAAF de la Martinique (*pouvoir au directeur de la DEAL de la Martinique*),

Le directeur de l'ARS de la Martinique (*pouvoir au directeur de la mer de la Martinique*)

Collège 2 :

Le président du Conseil territorial de Saint-Barthélemy (*pouvoir à la présidente de l'Agence territoriale de l'environnement*)

Collège 3 :

Le Président du Cluster maritime de la Martinique (*pouvoir au président de la station de pilotage de Guadeloupe*)

La Présidente du Cluster maritime de la Guadeloupe (*pouvoir au président de l'UMEP*)

Collège 5 :

Le représentant de la FFESSM (*pouvoir à la FFV*)

ÉTAIENT ABSENTS :

Collège 1 :

Le directeur de l'Ademe de Guadeloupe ou de la Martinique

Collège 2 :

Deux membres du Conseil territorial de Saint-Martin

Le président du Conseil régional de la Guadeloupe

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Guadeloupe

Le président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Le président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre de la Guadeloupe

Le président de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre de la Guadeloupe

Le président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

Le président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence de la Guadeloupe

Le président de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant de la Guadeloupe

Collège 3 :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique ou son représentant

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guadeloupe ou son représentant

Le Président de la Chambre économique multi-professionnelle de Saint-Barthélemy ou son

représentant

Le Président de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin ou son représentant

Le Président de l'Union des aquaculteurs d'outre-mer ou son représentant

Le Président du CRPMEM de la Martinique

Le Président du CRPMEM des îles de Guadeloupe

Le Président du Comité du Tourisme des îles de Guadeloupe

Le Président d'Armateurs de France

Le Président du syndicat des énergies renouvelables

Le Président du Groupement des industries de construction et activités navales ou son représentant

Le Président du syndicat des transitaire de la Martinique ou son représentant

Collège 4 :

Un représentant du syndicat CDMT – Centrale Démocratique Martiniquaise du Travail

Un représentant du syndicat CSTM – Centrale Syndicale des Travailleurs Martiniquais

Un représentant du syndicat CGTG – Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

Un représentant du syndicat UGTG – Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe

Collège 5 :

Le Président de l'association Ti Té ou son représentant

Le Président de l'association Coral Restoration Saint-Barth ou son représentant

Le Président de l'association de gestion de la réserve nationale naturelle de Saint-Martin ou son représentant

Le Président de la Fédération française de motonautisme ou son représentant

Le Président de l'association « Surfrider foundation » ou son représentant

Le Président de l'Alliance française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer ou son représentant

Le Président de l'association « Expédition Septième Continent »

Collège 6 :

M. Dominique LABAN. Directeur de l'Office de l'eau de Guadeloupe

Mme Michela ADIN. Directrice de l'Office de l'eau de Martinique

M. Jean-Paul ALARIC, Directeur de l'École de formation professionnelle maritime et aquacole de la Martinique

M. Claude BOUCHON, professeur émérite à l'université des Antilles

Mme Thérèse MARIANNE-PEPIN, Présidente de l'Institut régional de pêche et de marine de la Guadeloupe

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h50.

1/ ACCUEIL ET INTRODUCTION

M. Lopez, représentant du Commandant de zone maritime Antilles accueille les participants au Fort-Saint Louis. Il rappelle l'histoire de la construction du Fort et les missions réalisées aujourd'hui par la Marine nationale notamment de sûreté et de sécurité maritime.

M. Michel Peltier, directeur de la mer de la Martinique souhaite à son tour la bienvenue aux participants au nom du Préfet de la Martinique Franck Robine et rappelle les travaux réalisés au travers des séminaires durant les années 2018 et 2019 et l'objectif de la plénière du jour.

Une minute de silence est observée en hommage aux 3 sauveteurs de la SNSM décédés en portant secours au large des Sables d'Olonne la semaine précédente. M. Peltier rappelle le rôle crucial de la SNSM pour le sauvetage en mer.

Il expose ensuite le contexte national de la politique maritime :

- Les 10 ans du Grenelle de la Mer (conclu le 5 juillet 2009) ont permis de faire un point sur ce qui a été réalisé sur les 10 dernières années.
- Dans le cadre du Grand Débat, 300 000 contributions ont été recensées portant sur un sujet maritime, avec 2 axes principaux :
 - Carburants : taxer le carburant maritime pour diminuer les taux d'émission de gaz à effet de serre et de particules fines. Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2020, entrera en vigueur la réduction de la teneur en soufres des carburants marins,
 - Lutte contre les plastiques : volonté de ne plus en retrouver en mer. Il existe aujourd'hui une forte mobilisation de la société civile pour limiter les déchets plastiques.
- CIMer (Comité Interministériel de la Mer) intermédiaire de juillet 2019 : un point d'étape des réalisations post Cimer de novembre 2018 sera fait. D'autres sujets sont à l'ordre du jour : la stratégie nationale portuaire, la relance d'une proposition française au sein de l'UE sur la Politique Maritime Intégrée (PMI), ainsi que les mesures sur le plastique et sur l'écologie.

Localement, en Martinique :

- La réglementation de la pêche locale a été revisée, les arrêtés préfectoraux « pêche professionnelle » et « pêche de loisirs » ont été signés en avril 2019. La campagne de communication va débuter suite à la période de réserve due aux élections européennes.
- Le sujet des sargasses reste très important. La mise en place d'un appel à projet avec l'Ademe pour étudier les solutions en mer est en cours. Des entreprises ont manifesté leur intérêt à la collecte en mer pour transformer ces algues.
- Le parc naturel marin de la Martinique a débuté ses travaux pour l'élaboration de son plan de gestion. Ce travail se fait en synergie avec les travaux menés par le CMUBA.

M. Sylvain Pelleteret, le SGAR de Guadeloupe, excuse l'absence du Préfet de Guadeloupe qui est dans l'hexagone et qui n'a pu être présent ce jour. Il remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il rappelle que le bassin Antilles comprend une ZEE importante de plus de 130 000 km².

Il rappelle ensuite les 4 objectifs sur le long terme de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) :

- la transition écologique pour la mer et le littoral,
- le développement de l'économie bleue durable,
- le bon état écologique et la préservation d'un littoral attractif,
- le rayonnement de la France.

Il précise les 4 axes stratégiques retenus au titre de la SNML :

- s'appuyer sur la connaissance et l'innovation,
- développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients,
- soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins,
- promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux

Il remercie enfin la participation de tous pour définir la stratégie dans le bassin maritime antillais. Les travaux ont déjà permis d'aboutir à un document sur lequel il faudra échanger.

2/ LA STRATÉGIE MARITIME ACTUALITÉ CARIBÉENNE

Mme Oriane Raulet de la Direction de la Mer de la Guadeloupe a participé au 1^{er} sommet sur l'économie bleue à l'échelle de la Caraïbe, organisé en marge de la COP 15 de la convention de Carthagène, à Roatan au Honduras les 6 et 7 juin 2019. Les travaux ont été fortement axés sur l'environnement et sur la pêche.

La majorité des États est fortement préoccupée par la lutte contre la pauvreté extrême et contre la faim : c'est donc la priorité donnée à leurs politiques publiques en faveur de l'économie bleue.

Ce sommet a été l'occasion de présenter les travaux réalisés par le CMUBA en termes de gouvernance et de politique maritime intégrée

Par ailleurs, la COP 15 s'est fixée un axe de travail dédié à l'économie bleue : un groupe de travail dédié devrait être mis en place.

Par ailleurs, elle indique que localement, en Guadeloupe :

- L'étude économie bleue de Guadeloupe a bien avancé, un COPIL se tiendra le 12 juin pour évoquer les travaux intermédiaires réalisés par Vertigo Lab et un atelier prospectif sera réuni le 13 juin avec l'ensemble des acteurs de l'économie bleue.

M. Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe présente ensuite l'ordre du jour détaillé de la séance.

3-1/ RAPPELS SUR LE CMUBA

M Jean-Baptiste Maisonnave de la Direction de la Mer de Martinique, présente le rôle, le fonctionnement et les missions du CMUBA.

3-2/APPROBATION DU PV DE LA PLÉNIÈRE DU 6 FÉVRIER 2018

Le PV de la plénière du 6 février 2018 est soumis au vote :

Vote d'adoption du PV de la plénière du 6 février 2018 :

- Abstentions : Aurélie Nella (CTM), Louis Boutrin (CTM)
- Contre : 0.

Le PV de la plénière du 6 février 2018 est adopté.

3-3/ MODIFICATION DES MEMBRES DU CMUBA

Mme Raulet de la Direction de la Mer de Guadeloupe présente les 2 modifications proposées :

- Collège 5 des associations de protection de la nature : faute de participation de l'association « Expédition 7ème Continent » aux travaux du CMUBA, et avec leur accord écrit, cette association est remplacée par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), qui dispose d'une délégation locale en Guadeloupe (délégation qui héberge le pôle relais national des zones humides tropicales),
- Collège 6 des personnes qualifiées : suite à la disparition de l'Institut régional de pêche et de marine (IRPM), Mme Thérèse Marianne-Pépin, ancienne présidente de l'IRPM, est remplacée par M. Michel Gayadine, directeur du lycée professionnel Blanchet en Guadeloupe.

Un arrêté interpréfectoral de modification de la composition des membres du CMUBA sera mis à la signature des Préfets de Guadeloupe et de Martinique.

3-4/ RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CMUBA

Mme Oriane Raulet de la Direction de la Mer de Guadeloupe rappelle les travaux menés en 2018 et 2019 au travers de 3 séminaires DSB.

7 tables rondes se sont tenues au cours des séminaires en 2018 avec une participation active d'une cinquantaine de personnes à chaque séance, issues des 4 territoires du bassin.

Des commissions DSB se sont également réunies en mai 2018 et janvier 2019. La commission de janvier 2019 a décidé de retravailler l'état des lieux pour qu'il soit présenté sous forme de fiches synthétiques et problématisées.

M. Guillaume Nardin, DM Martinique, rappelle les travaux de la commission « nautisme » qui s'est réunie 2 fois depuis sa création lors de la dernière plénière. Elle a validé les éléments d'états des lieux et a retenu plusieurs sujets à l'échelle du bassin :

- la résilience de la plaisance face aux évènements climatiques,
- la mise en place de la REP (responsabilité élargie du producteur) pour les BHU (bateaux hors d'usage),
- un projet de guide du mouillage pour le bassin Antilles : guide méthodologique à destination des maîtres d'œuvre dans l'optique de la création d'une zone de mouillages organisés.

Par ailleurs, il sera bientôt proposé que cette commission « nautisme » soit la cheville ouvrière d'un appel à projet sur l'innovation pour la filière nautique, lancé par l'industrie nautique à l'échelle nationale.

Comme proposé en commission nautisme, **M. Simon Jean-Joseph, représentant de la fédération française des ports de plaisance**, travaille avec ses collègues de Guadeloupe sur un projet de maillage de lieux d'accueil pour la plaisance, afin de renforcer le positionnement des Antilles françaises et mieux identifier une offre commune, avec la prise en compte des problématiques environnementales. Ce travail sera présenté à la prochaine commission nautisme.

3-5/AVIS DU CMUBA- MODALITÉS DE CONSULTATION

M. Jean-Baptiste Maisonnave, DM Martinique, rappelle le contexte de saisine pour avis du CMUBA : rédaction d'un projet d'avis par le secrétariat du CMUBA, puis consultation électronique des membres du CMUBA avec avis demandé sous 14 jours.

Cette année, le CMUBA a été saisi sur le projet de création de la réserve naturelle territoriale de la baie de Génipa en Martinique.

M. Louis Boutrin, conseiller exécutif à la Collectivité territoriale de Martinique, rappelle que le projet de réserve de Génipa est porté par la CTM et non la CACEM.

Mme Michèle Montantin, Union Maritime et Portuaire de la Guadeloupe, souhaite interroger l'auditoire sur la difficulté de se positionner sur des sujets de ce type avec des enjeux économiques et environnementaux aussi larges. Le délai de 14 jours lui semble trop court. Elle s'interroge sur les capacités du CMUBA à élaborer un avis réellement concerté auprès des membres du conseil dans des délais aussi rapprochés.

Mme Gaëlle Hiélar, **ODE Martinique**, confirme qu'il est compliqué de formuler un avis à la hauteur des enjeux en 14 jours. Le travail à fournir pour synthétiser et digérer les enjeux est très important.

M. Michel Peltier, DM Martinique, rappelle que pour les avis du CMUBA, il faut respecter un agenda raisonnable, car on s'inscrit dans un processus administratif pour les porteurs de projet. Pour les sujets plus compliqués, il est possible de mettre en place un groupe d'experts pour aboutir à la proposition d'une rédaction de l'avis qui sera soumis au CMUBA.

Mme Michèle Montantin, UMEP Guadeloupe, rappelle que c'est une procédure lourde pour un conseil inter-régional. Il est nécessaire d'avoir une stratégie à l'échelle du bassin.

M. Louis Boutrin, conseiller exécutif à la Collectivité territoriale de Martinique affirme que l'on peut penser globalement et agir localement. Il y a un enjeu pour la CTM à classer la baie de Génipa en réserve, car elle est menacée et c'est un écosystème sensible.

Il faudra aussi pouvoir aborder les problématiques plus globales : comment tirer profit de ces espaces marins de manière durable, notamment en termes de retombées économiques et sociales ? Comment conquérir ces espaces pour profiter à l'emploi des Martiniquais et des Guadeloupéens ?

Pour cela il est nécessaire d'investir sur la formation des métiers de la mer et notamment par la création de l'IEBM (Institut de l'Économie Bleue et de la Mer), qui sera pilote pour la formation initiale et la formation continue. Le CMUBA permet de mettre en place ces synergies au niveau du bassin, par exemple sur les questions de formation.

Se pose aussi la question du réchauffement climatique, de l'effacement du trait de côte. Cette problématique vient de la mer : il est important dans le cadre de la fiche « risques », ces enjeux soient bien présents plutôt que de maintenir le traitement de cette problématique à l'échelle de chaque territoire.

Ces deux exemples illustrent la possibilité de mettre en place une stratégie à l'échelle du bassin maritime.

M. Yves Salaün, président du Directoire du Grand Port Maritime de Guadeloupe, indique que dans un 1^{er} temps, l'avis du CMUBA doit simplement s'assurer que le projet s'inscrit bien dans la stratégie maritime du bassin. Cet avis pourra être rapidement donné par le secrétariat dès que le DSB sera validé.

Mais il est nécessaire d'aller plus loin : le CMUBA doit avoir comme valeur ajoutée le fait d'assurer l'animation de tous les acteurs du bassin. Les avis du CMUBA doivent permettre la mobilisation de la communauté de travail et de l'intelligence collective permises par ce conseil.

M. Jacques Reyal, représentant de Météo France souligne que la nécessité de travailler tous ensemble et d'éviter des redondances dans les programmes de recherche. Il faut optimiser les ressources en travaillant en synergie.

Il est par ailleurs nécessaire d'apporter les informations les plus précises possibles aux décideurs.

M. Reyal évoque également les programmes de recherche menés par l'Université des Antilles sur le réchauffement climatique.

Pour **Mme Aude Brador, directrice du parc naturel marin de Martinique**, l'avis du CMUBA doit avoir une portée stratégique, et non pas uniquement technique ou opérationnelle.

M. Jean-Luc Vaslin, DM Guadeloupe, souligne que les avis relèvent de deux niveaux différents :

- d'une part les grandes lignes portées par le DSB qui, pour mémoire, sera régulièrement actualisé (tous les 6 ans),
- d'autre part, les sujets globaux qui touchent les 4 territoires.

Les sujets trop territorialisés seront quant à eux à écarter de la production d'avis par le Conseil. Par ailleurs, il confirme que les avis techniques ne sont pas de la compétence du CMUBA.

M. Michel Peltier, DM Martinique, rappelle qu'une fois saisi, le CMUBA est tenu de répondre. Il le fera en tenant compte de l'intérêt du dossier pour le bassin. Il rappelle également que le secrétariat du CMUBA est en charge d'élaborer l'avis du conseil : il rédige une 1ère version à partir du projet de Document stratégique de bassin, 1ère version qui est ensuite soumise aux membres du CMUBA (qui ont alors 14 jours pour réagir).

M. Pelleteret, SGAR Guadeloupe, rappelle que les avis seront formulés en référence au DSB qui sera approuvé par le CMUBA. Il s'agit de s'assurer que le projet soumis à l'avis est bien cohérent/compatible avec la stratégie (le DSB).

M. Louis Boutrin, conseiller exécutif à la Collectivité territoriale de Martinique rappelle les rapports de compatibilité avec les documents stratégiques parfois préexistants et le DSB. Il y a donc un travail à faire au regard de la hiérarchie des normes, chose peu connue aujourd'hui, mais qui va s'imposer. Il est donc important que chacun s'approprie la démarche et ce document.

4-1/ RAPPELS SUR LE DOCUMENT STRATÉGIQUE DE BASSIN

M. Jean-Baptiste Maisonnave, DM Martinique, souligne effectivement l'opposabilité du DSB aux plans, schémas qui ont une incidence sur la mer (exclusive ou pas). Le DSB sera un document supra, auquel devra « tenir compte » l'ensemble des documents, plans, programmes, travaux, etc en lien avec la mer :

- obligation de compatibilité (non-contrariété) pour les plans, schémas, programmes relatifs aux activités localisées exclusivement en mer : SMVM, SRDAM...
- obligation de prise en compte (respect des orientations fondamentales) pour les plans/programmes/schémas susceptibles d'avoir une incidence significative sur la mer : SCOT...

Il rappelle les éléments méthodologiques et les définitions enjeux/objectifs stratégiques.

M. Michel Peltier, directeur DM Martinique rappelle que le DSB ne fixera que des objectifs. Il s'agira pour le CMUBA, grâce aux indicateurs retenus, de recenser les actions initiées dans le bassin permettant d'atteindre les objectifs. Une méthode de suivi de ces actions devra être mise en place.

4-2/ ÉTAT DES LIEUX DU DSB

Mme Oriane Raulet, DM Guadeloupe précise que depuis la dernière plénière il y a eu une mission complémentaire du Cerema à Saint-Martin et Saint-Barthélemy pour actualiser le document, en particulier suite au passage d'Irma.

Tout au long de l'élaboration du document, des consultations écrites ont été réalisées afin que le document se construise de manière itérative : l'état des lieux a donc été amendé en tenant compte des retours des acteurs du territoire.

Les principales conclusions de l'exercice soulignent :

- la difficulté à obtenir des chiffres permettant un état des lieux complet pour l'ensemble des thématiques maritimes ou des territoires du bassin,
- la faible mutualisation inter-îles que ce soit sur des sujets publics ou privés malgré de réels échanges,
- l'impact (environnemental, économique, social) extrêmement important de l'ouragan Irma à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

M. Yves Salaün, président du Directoire du Grand Port Maritime de Guadeloupe, souhaite que soient apportées plusieurs précisions :

- Dans l'état des lieux, il faudrait actualiser les données statistiques à minima pour les grands ports et l'amender par les projets stratégiques 2019-2023 en cours d'élaboration,
- Pour l'état des lieux portuaire, la source des données doit être précisée. Il peut être utile de se référer à l'agence économique de l'ONU pour la Caraïbe pour suivre les territoires voisins du bassin maritime.
- Sous l'effet de la transition énergétique et écologique, les ports devront faire évoluer leur modèle économique. A ce titre, il semble nécessaire que ces défis figurent dans l'état des lieux.

Mme Gaëlle Hiélard, ODE Martinique, souligne l'importance du travail réalisé et précise :

- le manque d'approche environnementale, notamment dans les références aux zones de mangrove, aux aires marines protégées, etc,
- que le lien terre/mer et l'impact des pollutions terrestres ne sont pas suffisamment explicités,
- le besoin d'actualiser les données relatives aux SDAGE, notamment sur le classement des masses d'eau, les statistiques de population, etc.
- que le Comité de l'Eau et de la Biodiversité est un organe de décision et non de concertation.

Mme Marie-France Toul, présidente du CEB Martinique, indique que beaucoup d'informations méritent d'être mise à jour, en lien avec l'état des lieux du SDAGE en cours d'actualisation, et confirme que le Comité de l'eau et de la biodiversité est un organe de décision.

M Jacques Reyal, représentant de Météo France indique qu'il fera parvenir ses remarques par écrit.

M. Christophe Pomez, Direction des Affaires Culturelles de la Martinique, rappelle que ses services à la disposition du CMUBA pour compléter l'état des lieux sur les éléments culturels et sur des sujets tels que le classement de la yole au patrimoine culturel de l'UNESCO et indique que la sensibilisation passe aussi par des évènements culturels et des actions de coopération.

Mme Micheline Jacques, présidente de l'agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy, explique qu'il aurait été judicieux de mettre en avant l'activité portuaire avant et après Irma (export de déchet, import pour la reconstruction...), pointant ainsi le rôle stratégique des ports et l'importance de maintenir leur activité sur chaque île en cas de catastrophe naturelle. Elle souhaite aussi rectifier des données sur la filière pêche à Saint-Barthélemy, qui est non négligeable malgré une flottille de taille modeste (1 tonne de poissons par semaine est exportée vers la Guadeloupe).

Mme Montantin, UMEP Guadeloupe, souligne la qualité du travail mais regrette que, par exemple, la compagnie CMA/CGM ne soit pas citée dans le document alors qu'elle a un rôle historique et stratégique très important dans les liens des Antilles avec la métropole. De même, le Marché Unique Antillais n'est pas abordé bien qu'extrêmement important stratégiquement (échange de biens sans déclaration douanière) puisqu'il positionne la Guadeloupe et la Martinique comme frontières de l'Union européenne. Enfin, le Port Community System (PCS) n'est pas évoqué alors que le 1^{er} PCS de la Caraïbe a été installé en Guadeloupe en 2002.

M. Villageois, président du directoire du Grand Port Maritime de Martinique, explique que les deux GPM se trouvent à la fois dans un rapport de compétition et de mutualisation.

Il souhaite que la démarche qualité des deux GPM français aux Antilles soit reconnue, et pas uniquement celui de la Guadeloupe.

La fonction première des ports est de servir leur territoire (trafic domestique). Les investissements effectués afin d'accroître la part du transbordement et l'accueil de la croisière permettent ensuite d'amortir les investissements initialement pensés pour les flux domestiques.

Cette intelligence de coordination est soulignée par le projet Karukera Bay de la Guadeloupe (200 M€) alors que celui de la Martinique est de 10 M€. Les exemples devront être amendés ou abandonnés dans la rédaction.

M. Jean-Luc Vaslin, DM de la Guadeloupe, confirme que la sémantique sera réajustée afin qu'il n'y ait aucun doute dans la rédaction. Les GPM seront sollicités pour finaliser la rédaction du DSB sur cette thématique.

M. Louis Boutrin, CTM, rappelle que certaines compétences, notamment en termes de gestion des ressources halieutiques, ont été transférées aux collectivités mais que la mise en œuvre n'est toujours pas été établie. Les deux Préfets sont alertés. Dans le transfert de la compétence minière en mer, il rappelle que le gouvernement avait eu injonction d'appliquer l'article 48 de la LOOM et qu'il ne faudrait pas en arriver là pour la compétence gestion des ressources biologiques.

Ainsi, la CTM s'abstient malgré la qualité du travail fourni. M. Boutrin indique ne pas être opposé mais ne peut voter favorablement compte-tenu de la non prise en compte de leur demande par l'État.

M. Jean-Luc Vaslin, DM Guadeloupe propose que soit adopté l'état des lieux du DSB sous réserve des remarques émises (voir ci-dessus).

Vote d'adoption de l'état des lieux, sous réserve de prendre en compte les modifications :

– Abstentions : 6

M. Louis Boutrin, CTM

Mme Aurélie Nella, CTM

Mme Toul, CEB Martinique

Mme Brigitte Rodes, Conseil Départemental de la Guadeloupe

M Roger Arnauld, Assaupamar

M Jacques Bajal, CMT

– Contre : 0

L'état des lieux est donc adopté, sous réserve que les observations formulées en séance soient prises en compte.

5/ DOCUMENT STRATÉGIQUE DE BASSIN : FICHES THÉMATIQUES

5-1/ PRÉSENTATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS PAR FICHE

PLAISANCE ET ACTIVITÉS NAUTIQUES

M. Guillaume Nardin, DM de Martinique présente la fiche issue du projet de Document stratégique de bassin.

M. Jude Pancrate, Espace Sud Martinique, souligne le fait que la voile traditionnelle n'est pas mentionnée alors qu'il y a des échanges autour de la yole entre la Martinique et la Guadeloupe, mais aussi avec les îles voisines (Sainte-Lucie, Trinidad-et-Tobago...).

Mme Micheline Jacques, ATE de Saint-Barthélemy, signale aussi la West Indies Regatta, fête autour de la voile traditionnelle caribéenne qui a pour objectif de promouvoir et encourager la construction traditionnelle de navires en bois dans la Caraïbe. Cet événement remet en mémoire la voile auprès de la population et rappelle son rôle dans les échanges commerciaux.

Mme Brigitte Rodes, Conseil Départemental de la Guadeloupe, précise les liens noués avec les îles voisines de la Caraïbe, via l'association K'Nawa, qui a pour ambition de faire découvrir les embarcations utilisées par les premiers habitants de la Caraïbe, les Kalinas, avec l'organisation de traversées.

Mme Yvonne Tritz, représentante de l'association des maires de Martinique (Le Marin), souligne l'existence d'*Odyssea*, label européen culturel au service de la coopération et de la croissance bleue.

Mme Myriane Maceno, Espace Sud Martinique, indique que le développement de l'activité nautique et de la plaisance sont des axes forts du développement économique de la Communauté d'agglomération Espace Sud Martinique, porté par son président. L'importance de la préservation de la qualité environnementale est évidemment primordiale, notamment la qualité des eaux côtières (qui peuvent être polluées par les eaux noires et eaux grises des plaisanciers).

M. Roger Arnauld, Assaupamar, intervient sur l'importance de tenir compte de ce qu'est la Martinique, qu'elle reste ce qu'elle est en protégeant les écosystèmes. Il ne faut pas se précipiter, c'est pour cela qu'il s'est abstenu sur le vote de l'état des lieux du DSB, compte tenu du climat socio-culturel actuel. Certains devraient diminuer leurs ambitions.

Mme Aude Brador, Parc Naturel Martin de Martinique, affirme qu'il n'est pas facile de découper un document aussi complet et transversal que le DSB. Le découpage thématique proposé induit évidemment des doublons ou le fait que des sujets transversaux soient présentés dans une thématique plutôt qu'une autre.

L'objectif stratégique devrait être plus détaillé pour éviter les contradictions apparentes comme sur la question fondamentale de l'alliance entre le développement économique et les enjeux environnementaux.

M Jean-Baptiste Maisonnave, DM Martinique, rappelle les limites de la présentation par thématique et la nécessité de mieux faire apparaître les liens entre les fiches.

M Jean-Luc Vaslin, directeur de la mer de la Guadeloupe confirme la nécessité – et la complexité – de concilier développement économique et protection de l'environnement.

Concernant le traitement des eaux grises et noires, il est obligatoire pour tous les nouveaux navires depuis plusieurs années. Restent les flottes plus anciennes et les équipements des ports qui doivent répondre à ces impératifs.

Concernant la pollution atmosphérique, la récente réglementation concernant les normes d'émissions en dioxyde de soufre devrait permettre de réduire les émissions.

M. Michel Peltier, DM de la Martinique, remercie les contributions qui seront intégrées dans le document. Il rappelle que la voile traditionnelle et la yole sont abordées dans la fiche « mer & société ». En tout état de cause, le nautisme doit être considéré comme levier fort de notre développement : le Président de la République lui-même l'a affirmé lors de son déplacement aux Antilles en 2018.

M. Louis Boutrin, CTM, souligne l'absence de la problématique de l'archéologie sous-marine avec tous les évènements culturels liés. Cela devra être ajouté dans la fiche « Mer & Société ».

M Michel Peltier, DM de la Martinique, demande à vérifier que la déconstruction des navires de plaisance est bien présente dans le document.

M. Enrico Arsene, représentant de la DJCSC Martinique, propose qu'un permis bleu incitatif soit mis en place pour inciter les populations à se tourner vers la mer et aux pratiques sportives.

FORMATION AUX MÉTIERS DE LA MER

M Arnaud Périard de la Direction de la Mer de Martinique présente la fiche issue du projet de Document stratégique de bassin.

Mme Toul, CEB Martinique, spécifie la nécessité d'intégrer l'impact environnemental dans les formations. Concernant la mobilité pour la formation professionnelle, la CTM donne une aide pour la faciliter. Il est important de communiquer sur la nature de tous les métiers, car ils restent peu connus.

M. Jean-Luc Vaslin, DM de la Guadeloupe, explique que suite au diagnostic établi sur l'offre de formation maritime dans les DOM, il a été acté en CIMER la nécessité du développement de cette offre de formation, en adéquation avec les besoins de nos territoires d'ici fin 2019. Plusieurs dispositifs participent à cette réflexion : le programme national PACTE, la semaine de l'emploi maritime organisée par Pôle Emploi, les CREFOP... mais un retard important dans les secteurs de l'économie bleue reste à combler.

M. Jude Pancrate, Espace Sud Martinique, demande pourquoi les jeunes formés à la pêche ont du mal à s'insérer. Beaucoup de pêcheurs vont seuls en mer, comment le savoir-faire va-t-il être transmis ?

M. Michel Peltier, DM de la Martinique, précise que cette préoccupation d'ampleur est inscrite dans la fiche pêche et aquaculture.

Il rappelle que compte-tenu de la faiblesse de nos marchés, il faut travailler en mutualisation à l'échelle du bassin afin de devenir attractif pour les pays voisins. Les écoles sont fragiles et il faut les soutenir.

M. Emmanuel Thouard, Ifremer, indique qu'il manque dans cette fiche une référence à l'université des Antilles qui couvre le bassin. Elle se tourne peu à peu vers la mer, mais il y a un fort déficit de recherches dans ces domaines.

Mme Aurélie Nella, CTM, explique que le Pôle mer et océan de l'université des Antilles est un pôle stratégique identifié. La CTM a également identifié auprès du rectorat des « métiers de la mer » sur des secteurs porteurs, à développer.

Sur la recherche, la notion d'économie bleue est un critère retenu par la CTM pour l'attribution des bourses doctorales.

Mme Yvonne Tritz, représentante de l'association des maires de Martinique (Le Marin), souligne le fait qu'on évoque beaucoup les métiers de la mer et les formations associés et mais qu'il est indispensable d'accompagner la mobilité que nécessitent ces formations : l'hébergement peut poser problème pour se rendre par exemple à l'école de formation de Trinité pour des formations initiale ou continues, en stage. La question des hébergements disponibles à proximité des centres de formation est fondamentale.

M. Franck Robine, préfet de la Martinique, DDG AEM Antilles, rejoint le conseil pour en saluer ses participants.

Pause déjeuner

ENVIRONNEMENT MARIN

M. Xavier Delloue représentant du parc national de la Guadeloupe présente la fiche issue du projet de Document stratégique de bassin.

M. Emmanuel Thouard, Ifremer, rappelle que les connaissances restent insuffisantes dans de nombreux domaines de l'environnement, ce qui est déjà signalé dans la fiche « recherche et innovation » et qu'il n'est donc peut-être pas opportun de rappeler dans cette fiche.

Mme Michèle Montantin, UMEP Guadeloupe, souhaite souligner que ce travail a beaucoup évolué par rapport aux premières versions qui dressaient un mur entre le littoral et la mer, par exemple sur la prise en compte des problèmes d'assainissement, de pollution à la chlordécone, etc. Il faut d'ores et déjà envisager la mise à jour régulière de ces documents (état des lieux et DSB) pour les faire vivre.

M. Michel Peltier, DM de la Martinique, souligne en effet l'intérêt d'une actualisation régulière de l'état des lieux. Le DSB dans sa globalité est pour sa part plus stratégique et la date pour atteindre les objectifs peut varier. Il propose que soient réfléchies deux échelles de temporalité pour les objectifs en fixant des objectifs de court terme (5 ans ?) et d'autres de moyen terme (10 ans?).

Mme Yvonne Tritz, association des maires de Martinique (Le Marin), souhaite savoir s'il peut y avoir ici un chapitre spécifique sur les sargasses, car les recherches et les solutions doivent arriver plus vite.

M. Michel Peltier, DM de la Martinique, précise que ces éléments figurent dans la fiche « risques ».

M. Enrico Arsene, DJCSC Martinique, propose la mise en place de capteurs sur les zones de fréquentations sportives ainsi que la mise en place de campagnes de sensibilisation à l'environnement lors d'évènements sportifs.

Mme Gaëlle Hielard, ODE Martinique, propose que les indicateurs des SDAGE soient réutilisés pour le suivi des objectifs.

M. Jean-Luc Vaslin, DM de la Guadeloupe, confirme ce point.

M. Jacques Bajal, Chef de pôle plaisance, croisière et nautisme au CMT, se demande comment s'articulent les travaux du CMUBA avec ceux du contrat de baie de Fort-de-France ? Il s'interroge aussi sur la pollution anthropique grave par la chlordécone, et sur le fait qu'elle ne soit pas mentionnée ici.

M Xavier Delloue, représentant du parc national de Guadeloupe, précise que les objectifs des SDAGE sont retenus dans les DSB en ce qui concerne les pollutions des eaux côtières, y compris par la chlordécone, et que le DSB peut se préoccuper en plus des eaux en haute mer.

M. Jean-Luc Vaslin, DM de la Guadeloupe, rappelle que les sujets « sargasses » et « chlordécone » sont clairement identifiés dans la fiche « risques ».

Mme Gaëlle Hielard, ODE Martinique, explique que dans le cadre du SDAGE, la chlordécone est examinée dans le cadre de l'état des lieux biologique des masses d'eau. Aujourd'hui, l'état des masses d'eau est difficile à évaluer par manque d'outils et parce que certains polluants spécifiques aux Antilles (chlordécone par exemple) ne sont pas pris en compte par la directive cadre sur l'eau européenne. Le suivi est donc en partie effectué grâce à des dires d'experts. La chlordécone est aussi « l'arbre qui cache la forêt » car comme l'indique l'état des lieux, il y a 80 autres molécules qui ont été détectées dans les cours/masse d'eaux. Il faut donc voir ce que l'on souhaite vraiment afficher.

M. Michel Peltier, DM de la Martinique, rappelle que la chlordécone est traitée à travers un plan chlordécone. et qu'en métropole en sus du DSF, il y a un plan d'actions pour le milieu marin (PAMM). Le plan d'action pour le milieu marin est issu de la directive cadre stratégique pour le milieu marin, qui ne s'applique qu'en métropole. Il faudra s'interroger sur la pertinence de créer un PAMM pour le bassin maritime des Antilles.

M. Roger Arnould, Assaupamar, signale qu'il est important de ne pas oublier les sargasses et la chlordécone. Économiquement la sargasse tue 5 % de l'économie de la Martinique.

M. Michel Peltier, DM de la Martinique, signale que ces deux éléments spécifiques de notre bassin maritime seront mentionnés à la fiche environnement.

RECHERCHE ET INNOVATION

M. Emmanuel Thouard, Ifremer présente la fiche issue du projet de Document stratégique de bassin. Il insiste notamment sur le fait que les besoins de recherche sont très importants et qu'il est donc indispensable de les prioriser. Il suggère un fil conducteur au DSB : « faire mieux plutôt que faire plus ».

M. Jacques Reyal, représentant de Météo France, rappelle que la menace climatique est désormais bien identifiée mais que l'enjeu est avant tout d'attirer des ingénieurs et des chercheurs.

Mme Gaëlle Hielard, ODE Martinique, indique qu'il y a un vrai besoin de la recherche pour appuyer la décision politique. Il manque un travail de recherche sur les écosystèmes très spécifiques comme la mangrove et il serait opportun de le citer explicitement.

M. Emmanuel Thouard, Ifremer fait la proposition que soit réalisé un arbre logique des enjeux et objectifs, qui se croisent sur plusieurs thématiques, pour mieux visualiser les liens sur un document unique. Il est également indispensable d'expliciter les objectifs en les reformulant en phrases.

RISQUES

M. Jean-Luc Vaslin, DM de la Guadeloupe, présente la fiche issue du projet de Document stratégique de bassin, ainsi que **M. Alexis Morel, Directeur du CROSS Antilles** pour la partie sécurité maritime.

Mme Michèle Montantin, UMEP Guadeloupe, indique que l'UMEP a accueilli un séminaire de la Caribbean Shipping Association dont elle est membre en mars 2019 et qu'à son initiative, un prix permettant de récompenser le port le plus performant d'un point de vue environnemental sera bientôt décerné.

Mme Myriane Maceno, Espace Sud Martinique, pense qu'on ne peut pas parler de sécurité en mer sans faire le lien avec les journées de prévention à la noyade (sauveteurs, SNSM...). La sécurité est un atout d'attractivité supplémentaire pour le bassin maritime. Il faut ajouter un objectif sur la sécurité en mer sur la bande littorale.

Mme Aurélie Nella, CTM, fait le lien avec les formations qui sont mises en place pour les surveillants de baignade.

M. Jean-Luc Vaslin, DM de la Guadeloupe, souligne la difficulté financière pour les collectivités à embaucher ces surveillants de baignade, une fois qu'ils sont formés.

PORTS DE COMMERCE ET RÉSEAUX MARITIMES

Mme Oriane Raulet, DM de la Guadeloupe, présente la fiche issue du projet de Document stratégique de bassin.

M. Jude Pancrate, Espace Sud Martinique, s'interroge sur la compétitivité à l'international, notamment sur la pêche, et sur la manière dont les zones de pêche françaises sont respectées. Par ailleurs, il s'interroge sur la manière dont une pollution au large pourrait être gérée.

Mme Michèle Montantin, UMEP Guadeloupe, signale que de nombreux travaux sur plusieurs années ont permis de développer le concept de la « coopétition » (mot-valise pour « coopération » et « compétition ») entre les deux GPM des Antilles françaises. ICette compétition est nécessaire et saine pour maintenir un niveau de qualité élevé. Cependant les 2 GPM s'inscrivent dans un environnement caribéen et mondial concurrentiel, d'où la nécessité d'une coopération étroite sur certains aspects. Elle rappelle l'importance de la filière banane qui permet de remplir des conteneurs sur le trajet retour des Antilles vers la métropole. La CMA/CGM ne maintiendrait peut-être pas cette ligne directe si les conteneurs étaient vides au retour, ce qui impliquerait une « feederisation » de nos îles (passages des marchandises par plusieurs ports intermédiaires avant l'arrivée sur les Antilles françaises).

La notion d'un hub « Antilles françaises » au sein du Marché unique antillais (MUA) est incontournable. Cela passera forcément par une dématérialisation commune au sein de ce MUA, ce qui n'est pas encore le cas.

Nous ne devons pas prôner une gouvernance unique et une mutualisation forcée, mais plutôt un besoin d'harmonisation et de pratiques partagées.

M. Jean-Luc Vaslin, DM de la Guadeloupe rappelle la tenue récente d'une réunion du conseil de coordination inter-portuaire Antilles Guyane. Il précise les limites maritimes au sein desquelles le contrôle en mer sur la pêche peut s'exercer et la difficulté des contrôles en haute mer. La Marine nationale contribue à la surveillance des 200 miles nautiques. Chaque territoire travaille sur un plan de modernisation de la flotte de pêche qui vise à rediriger la pêche locale vers une pratique plus hauturière mieux à même de préserver les ressources halieutiques.

M. Eric Vasse, représentant de la fédération des industries nautiques, demande pourquoi le cabotage et le petit fret inter-îles fonctionne si mal. Ce point n'est pas abordé dans le DSB et il manque des données.

M. Michel Peltier, DM de la Martinique, rappelle que le marché créé l'offre. A priori, le marché n'existe pas.

Mme Michèle Montantin, UMEP Guadeloupe, précise que le cabotage inter-îles est un sujet sur lequel l'UMPE a longuement travaillé. Via un système dématérialisé, l'offre et la demande peuvent se mettre en relation. C'est un marché de niche, volatile (sur une saison, une année), et les services sont difficiles à trouver ou à mobiliser. Il y a une problématique d'échelle, d'offre et de demande. On a des outils construits et disponibles, mais en fait le marché aujourd'hui n'existe pas.

**

M. Michel Peltier, DM de la Martinique, indique que faute de temps, les fiches thématiques « Coopération Régionale Maritime », « Mer et société », « Pêche et aquaculture », et « Ressources marines » n'ont pu être abordées.

5-2/ PROCÉDURE D'ADOPTION DU DSB

M. Michel Peltier, DM Martinique, précise qu'une nouvelle version du document tenant compte des observations faites en séance sera envoyée sous 14 jours. Les membres auront jusqu'à fin septembre pour exprimer leurs avis et faire des propositions d'amendements.

M Jean-Baptiste Maisonnave, DM Martinique, explique la procédure d'approbation du DSB (autorité environnementale, consultation de nombreux organismes, consultation du public, consultation des ministères de l'outrer mer et de la transition écologique et solidaire, avis final du CMUBA).

M. Michel Peltier, DM de la Martinique, remercie au nom du Préfet de Martinique tous les participants. La prochaine plénière aura lieu en Guadeloupe fin 2019/début 2020.

M. Sylvain Pelleteret, le SGAR de Guadeloupe, se dit impressionné par la richesse des débats et ne doute pas que le conseil se mobilisera pour faire vivre le CMUBA. Le travail est remarquable sur l'état des lieux avec son approbation avec des réserves à intégrer.

Toutes les fiches n'ont pu être abordées mais les travaux se poursuivront. Les défis du CMUBA sont majoritairement d'allier les enjeux économiques aux enjeux environnementaux.

Il restera environ un an de consultation avant approbation du document.

La réunion est clôturée à 16 heures.

A Fort-de-France, le 20 AOUT 2019

Le Préfet
Franck ROBINE

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales


Sylvain PELLETERET